

Management des organisations Spécialité: collaborateur de cabinet d'expertise comptable

RNCP11191 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	314
Code(s) ROME	M1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université d'Evry-Val-d'Essonne

<http://www.univ-evry.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le collaborateur d'expertise comptable réalise une large variété d'activités qui relèvent essentiellement de la comptabilité, la fiscalité, du droit du travail et de la gestion.

Plus précisément, le titulaire de la licence aura vocation :

- dans les cabinets d'expertise comptable, à prendre en charge sous la responsabilité d'un expert comptable mais de manière autonome les dossiers de clients « entreprises individuelles » ou « PME-TPE »
- dans les TPE PME, à assurer la direction du service comptable avec le concours éventuel d'un expert comptable externe.

Sa formation lui permettra d'exercer sa profession avec toute la rigueur imposée par les règles déontologiques et les normes professionnelles en vigueur.

En matière comptable, il sera à même d'établir les comptes annuels, que cette tâche soit réalisée dans le cadre d'une mission de présentation mais aussi dans le cadre d'une mission d'examen voire d'audit.

En matière fiscale, l'ensemble des déclarations produites de façon récurrente dans la quasi-totalité des TPE PME lui seront familières, qu'il s'agisse d'impôts directs ou indirects. Les déclarations personnelles de fin d'année feront également partie de son quotidien.

En matière sociale, il sera conduit à gérer les bulletins de salaires et les déclarations sociales. Une première approche de la gestion des ressources humaines lui sera proposée.

La gestion prévisionnelle, les tableaux de bord et l'analyse des bilans et comptes de résultat feront partie du

prolongement naturel de sa mission.

L'ensemble de ces activités est réalisé en ne négligeant pas un élément fondamental du fonctionnement des cabinets à savoir le suivi et la gestion des dossiers clients.

Il pourra participer aux contrôles annuels du Commissaire aux comptes, dans la limite des responsabilités qui lui seront confiées par son chef de mission.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel exerce son activité dans un cabinet libéral ou dans un service comptable d'entreprise

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

372b- Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers (assistants de cabinets d'expertise comptable, responsable de dossier ; assistant de cabinet de commissariat aux comptes et d'audit)

Nomenclature INSEE : 372 b

373c- Cadres des services financiers ou comptables des PME, attaché de gestion comptable (comptable unique)

Nomenclature INSEE : 373c

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 967 €
Familles professionnelles (FAP)	L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	11 863
Jugés difficiles à recruter	36 %
Emplois saisonniers	3 %
Familles professionnelles (FAP)	L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Membres de l'équipe pédagogique de la mention ayant contribué aux enseignements (loi N° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée) ; les professionnels représentent pour au moins un quart et au plus la moitié de ces membres

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants et professionnels des secteurs concernés par la formation, dont au moins deux membres de l'équipe pédagogique ayant contribué aux enseignements .

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2019
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11191/>